

Commune de LAVERNAY
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 2 Mai 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux mai deux mil vingt-deux sur la convocation du Maire en date du vingt-six avril deux mil vingt-deux.

Étaient présents : Mr BAUR Christophe, Mme CHEVALIER Martine, Mme BERGEROT Véronique, Mr PELOT Alain, Mr PUIG Laurent, Mr PATAT Marcel, Mr SEVY Bruno, Mr STIRNEMANN Claude, Mme TOURNIER-ENARD Andrée.

Absents excusés : Mr DAMBRE Patrick, Mme BORDAS Stéphanie, Mr FAIVRE Frédéric, Mme VIPREY Delphine.

Absent : Mr CLERGET Damien, Mme ROUGEOT Emilie.

Pouvoir de Mr DAMBRE Patrick à Mme CHEVALIER Martine et de Mme BORDAS Stéphanie à Mme TOURNIER-ENARD Andrée.

Mme CHEVALIER Martine est élue secrétaire de séance.

Mr PELOT Alain lit le PV de la réunion du vingt-huit mars deux mil vingt-deux ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- Travaux Rue du Bochet tranche numéro 3 (Relevé topographique et maîtrise d'œuvre)
- 2- Offres d'achat des 2 parcelles sur la D441
- 3- Acquisition « matériel de tonte »
- 4- Questions diverses

1 – Travaux « Rue du Bochet » tranche numéro 3 (Relevé topographique et maîtrise d'œuvre)

1.1 Relevé topographique N°2022-05-25

Dans le cadre de la mise en sécurité et de l'accès au nouveau lotissement, une consultation a été lancée pour effectuer un relevé topographique.

Une offre a été réceptionné : Atelier Topo 3D pour un montant de 1.740,00 € HT, soit 2.088,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir Atelier Topo 3D pour un montant de 1.740,00 € HT, soit 2.088,00 € TTC pour le relevé topographique dans le cadre de la mise en sécurité et de l'accès au nouveau lotissement « Rue du Bochet » et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant aux contrats.

2 Maîtrise d'œuvre N°2022-05-26

Dans le cadre de la mise en sécurité et de l'accès au nouveau lotissement, une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre.

Une offre a été réceptionné : Verdi ingénierie pour un montant de 8.201,00 € HT, soit 9.841,20 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir Verdi ingénierie pour un montant de 8.201,00 € HT, soit 9.841,20 € TTC pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la mise en sécurité et de l'accès au nouveau lotissement « Rue du Bochet » et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant aux contrats.

2 – Offres d'achat des 2 parcelles sur la D441 N°2022-05-27

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une offre d'achat sur le projet de division de la parcelle D441, pour une superficie estimée à ce jour à 12 ares 93 centiares, a été proposée par M. Thomas Quenisset et Mme Pauline Girardot pour un montant de 103.440 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre d'achat de M. Thomas Quenisset et Mme Pauline Girardot pour un montant de 103.440 €.

Conformément à la délibération du 21 mai 2021, le Conseil municipal conforme à l'unanimité la vente de la bande d'aisance pour une superficie estimée à 1 ares 53 centiares pour un montant de 8.000 €.

4 – Acquisition « matériel de tonte » N°2022-05-28

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu de renouvelé le matériel actuel pour la tonte des espaces verts. Une consultation a été lancée.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée avec bennage en hauteur de la société MANZONI, d'un montant de 19.300,00 € HT soit 23.160,00 € TTC avec reprise de notre matériel actuel, ainsi que l'acquisition d'une remorque pour un montant de 3.658,00 € HT soit 4.389,60 € TTC, et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant. Ces sommes seront inscrites au BP commune 2022.

5 – Départ en retraite de l'employé communal N°2022-05-29

Le départ en retraite de notre employé communal est prévu pour la fin de l'année. La date précise nous sera communiqué prochainement.

Afin de poursuivre cette activité dans de bonne condition, un tuilage serait nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de faire paraître une annonce de recrutement à CDG25 avec une prise en fonction pour le 1^{er} septembre 2022.

6 – Anomalies de fonctionnement de la cabane à pain N°2022-05-30

Suite à diverses remarques d'administrés sur la qualité du pain proposé par l'entreprise « Les cabanes à pain », le Conseil municipal demande, à l'unanimité, à M. le Maire de notifier par écrit à l'entreprise « Les cabanes à pain » qu'il est nécessaire d'améliorer le bon fonctionnement de cette machine, sous 30 jours. Passé ce délai, le Conseil municipal se réserve le droit de dénoncer la convention qui nous lie avec « Les cabanes à pain ».

7 – Questions diverses

- La pose du plateau surélevé « Rue de la Cerisaie » sera réalisée pour mai.
- Il est rappelé que l'utilisation de la cour de l'école, en dehors des horaires scolaires est interdite.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30
La prochaine réunion aura lieu le Lundi 23 Mai 2022 à 20h30**

Lavernay, le 7 mai 2022

Le Maire
Alain PELOT